

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/SNU-sur-temps-scolaire-une-raison-de-plus-de-refuser>



École & société

SNU sur temps scolaire : une raison de plus de refuser !

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : vendredi 16 juin 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La secrétaire d'État à la Jeunesse annonce le déploiement du SNU sur le temps scolaire à partir de la prochaine année scolaire sur la base du volontariat.

Un premier recul

Le SE-Unsa acte favorablement l'abandon par le ministère le projet de rendre obligatoire le SNU pour l'instant ; ce recul était indispensable. La généralisation à toute une classe d'âge n'était pas envisageable, ni d'un point de vue organisationnel (pas suffisamment de structures pour accueillir les jeunes, ni de personnels) ni financier (le Sénat avait estimé à 2 milliards d'euros le coût d'une telle mesure). Généraliser le SNU revenait à sortir les élèves de leur lycée ou centre d'apprentissage à tour de rôle pendant des mois, au détriment des apprentissages scolaires.

Le SNU n'a pas sa place ni son sens sur le temps scolaire

Le SE-Unsa reste cependant totalement opposé au déploiement du dispositif sur le temps scolaire. Même sur la base du volontariat, les douze jours de cours perdus au profit d'un séjour de cohésion dont on ignore la réelle utilité ne sont pas acceptables et porteront inévitablement préjudice à la scolarité des élèves volontaires.

La secrétaire d'État nous présente ces séjours comme des voyages scolaires, mais où voit-on des voyages scolaires de deux semaines ? Quasiment nulle part. Par ailleurs, le gouvernement annonce que plus aucune heure de cours ne sera perdue à partir de la rentrée, mais envisage que les élèves perdent l'équivalent de 60 h. Quelle est la cohérence ?

Ce temps utilisé pour le SNU est avant tout nécessaire pour mener à leur terme des programmes très lourds, programmes qui abordent les valeurs, les connaissances et les compétences que le SNU entend développer (le devoir de mémoire, la solidarité ou la transition écologique). Il ne faudrait pas croire que les élèves arrivent en classe de seconde ou de première année de CAP vierge de connaissances et de compétences sur ces sujets. Dès l'école, les enseignements et les dispositifs font vivre la démocratie et l'engagement (délégués de classe, conseil de la vie collégienne ou lycéenne, FSE, projets éducatifs...). Ils participent à cette construction éducative au long cours accompagnés par les enseignants et les CPE.

Quelle organisation ?

Les contours de ces annonces étant très flous, nous ne savons que peu de choses sur l'organisation de ce dispositif. Les enseignants ou établissements volontaires devront déposer un projet d'ici l'automne 2023 pour des premiers séjours de cohésion en mars 2024. Les enseignants volontaires pourront mener cette mission dans le cadre du Pacte. Ils pourront aussi encadrer ces séjours.

En revanche, nous ne savons rien sur la manière dont les élèves seront recrutés, s'ils seront tous regroupés dans une même classe en 2de générale et technologique pour moins perturber les départs en séjour de cohésion (ce qui ne sera probablement pas possible en 2de professionnelle et en 1re année de CAP), si l'adhésion à ce projet vaudra droit à dérogation.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, ce projet qui fait des lycées des supports pour développer un dispositif qui reste marginal n'a pas sa place à l'École. Les pouvoirs publics demandent toujours à l'École de faire plus sans jamais lui donner les moyens de ces ambitions. Pour le SE-Unsa, le budget consacré au SNU sur le temps scolaire pourrait plutôt être mis à

SNU sur temps scolaire : une raison de plus de refuser !

disposition des établissements pour faire vivre les nombreux projets qui existent déjà mais qui peinent à trouver des financements.

Enfin, le SE-Unsa dénonce une utilisation de l'école pour faire vivre un projet présidentiel qui va à l'encontre des besoins scolaires des élèves.